



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question au Gouvernement n° 2344

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le ministre de l'intérieur, la drogue est, sous toutes ses formes, un véritable fleau pour notre société et pour nos enfants. Le Président de la République vient d'ailleurs de réaffirmer en Amérique latine, sa volonté de mener une guerre sans merci contre les substances illicites.

Si cette lutte doit se faire au niveau international, en collaboration avec les pays producteurs, il faut aussi s'attaquer à la consommation et au trafic. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre, depuis plusieurs mois, avec détermination. Cependant, la réussite de cette guerre contre la drogue dépend aussi de la mise en œuvre d'une véritable politique de coopération avec nos partenaires européens.

Ce week-end, nos services de police ont mené, en partenariat avec leurs collègues hollandais et belges, une opération préventive de contrôle de grande envergure. Quel bilan tirez-vous de cette opération, monsieur le ministre ? De tels contrôles pourraient-ils être multipliés ?

De manière générale, comment entendez-vous lutter toujours plus vigoureusement contre le trafic de stupéfiants, conformément au souhait de M. le Président de la République ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. L'opération qui s'est déroulée les 14 et 15 mars 1997 était exceptionnelle à plusieurs titres.

Exceptionnelle, parce qu'elle a rassemblé les services de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des douanes.

Exceptionnelle, parce qu'elle a rassemblé des fonctionnaires français, mais aussi hollandais et belges: cette opération a été conduite en partenariat avec eux.

Exceptionnelle encore, parce qu'elle a rassemblé près de 1 500 fonctionnaires et permis de contrôler 18 000 véhicules et près de 30 000 individus.

Exceptionnelle, enfin, parce qu'elle a conduit à des saisies importantes de drogue, notamment 619 pilules d'ecstasy.

Mais aussi exceptionnelle qu'elle soit, cette opération sera renouvelée, car, conformément aux instructions que j'ai reçues du Premier ministre et du Président de la République, le Gouvernement français mènera une guerre sans merci à l'encontre de tous les trafiquants de drogue.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Il n'y a à ce sujet aucun doute à avoir. Nous renouvelerons l'opération que nous avons menée il y a quelques jours à plusieurs endroits différents du territoire, toujours en collaboration avec nos partenaires européens. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le ministre de l'interieur, la drogue est, sous toutes ses formes, un veritable fleau pour notre societe et pour nos enfants. Le President de la Republique vient d'ailleurs de reaffirmer en Amerique latine, sa volonte de mener une guerre sans merci contre les substances illicites.

Si cette lutte doit se faire au niveau international, en collaboration avec les pays producteurs, il faut aussi s'attaquer a la consommation et au trafic. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre, depuis plusieurs mois, avec determination. Cependant, la reussite de cette guerre contre la drogue depend aussi de la mise en oeuvre d'une veritable politique de cooperation avec nos partenaires europeens.

Ce week-end, nos services de police ont mene, en partenariat avec leurs collegues hollandais et belges, une operation preventive de controle de grande envergure. Quel bilan tirez-vous de cette operation, monsieur le ministre ? De tels controles pourraient-ils etre multiplies ?

De maniere generale, comment entendez-vous lutter toujours plus vigoureusement contre le trafic de stupefiants, conformement au souhait de M. le President de la Republique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. L'operation qui s'est deroulee les 14 et 15 mars 1997 etait exceptionnelle a plusieurs titres.

Exceptionnelle, parce qu'elle a rassemble les services de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des douanes.

Exceptionnelle, parce qu'elle a rassemble des fonctionnaires francais, mais aussi hollandais et belges: cette operation a ete conduite en partenariat avec eux.

Exceptionnelle encore, parce qu'elle a rassemble pres de 1 500 fonctionnaires et permis de controler 18 000 vehicules et pres de 30 000 individus.

Exceptionnelle, enfin, parce qu'elle a conduit a des saisies importantes de drogue, notamment 619 pilules d'ecstasy.

Mais aussi exceptionnelle qu'elle soit, cette operation sera renouvelee, car, conformement aux instructions que j'ai recues du Premier ministre et du President de la Republique, le Gouvernement francais menera une guerre sans merci a l'encontre de tous les trafiquants de drogue.

M. Philippe Briand. Tres bien !

M. le ministre de l'interieur. Il n'y a a ce sujet aucun doute a avoir. Nous renouvelerons l'operation que nous avons menee il y a quelques jours a plusieurs endroits differents du territoire, toujours en collaboration avec nos partenaires europeens. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Lemoine Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2344

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1997, page 2060

Réponse publiée le : 20 mars 1997, page 2060

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 1997